

Considérant la fiche actions n° 118 relative à l'ouverture d'un point d'information transfrontalier,

Vu sa délibération n° 2020-01-002 du 08 janvier 2020, décidant d'être partenaire de l'ouverture et la mise en place d'un point d'information transfrontalier sous réserve que celui-ci organise des permanences dans les communes frontalières, notamment au CISE à VIREUX-MOLHAIN,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la répartition financière présentée comme suit,

	2021	2022	2023
Ardenne Métropole (60 % de financement)	3 000 €	6 000 €	9 000 €
Ardenne rives de Meuse (13 % de financement)	650 €	1 300 €	1 950 €
Ardennes Thiérache (5% de financement)	250 €	500 €	750 €
Portes du Luxembourg (10 % de financement)	500 €	1 000 €	1 500 €
Vallées et Plateau d'Ardenne (12 % de financement)	600 €	1 200 €	1 800 €
TOTAL EPCI	5 000 €	10 000 €	15 000 €

* **autorise** le versement correspondant pour les années 2021, 2022 et 2023,

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

